

ATTESTATION D’AFFICHAGE

Le Maire de la commune de Cousance, Christian Bretin, certifie que la délibération du 08 avril 2022 approuvant la modification simplifiée du Plan Local d’Urbanisme a été affichée à la mairie de Cousance à compter du 24 mai 2022 pour une durée au moins égale à un mois et qu’elle a fait l’objet d’un communiqué dans le journal « Le Progrès du Jura » du 01 juin 2022.

A Cousance, le 02 juin 2022

Le Maire, Christian Bretin.

